

# **Loi approuvant le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour l'année 2024 (13624)**

*du 20 juin 2025*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative  
et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du  
22 septembre 2017;  
vu le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année  
2024;  
vu la décision du conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de  
Genève du 31 mars 2025,  
décrète ce qui suit :

## **Article unique Rapport de gestion**

Le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour  
l'année 2024 est approuvé.